



LeCotentin

RAPPORT • EDITION 2022

20^{EME} COMITE DE PROGRAMMATION LEADER

17 MARS 2022

COMPTE-RENDU



Le jeudi 17 mars 2022 à 14h00, le comité de programmation du GAL du Cotentin s'est réuni à la Maison des services aux Public de Valognes, sous la présidence de Monsieur LEFEVRE.

Etaient présents :

Acteurs privés (11)	Acteurs publics (7)
<ul style="list-style-type: none">- Mme Anne JEANNE- M Olivier LECLERC- M Jean LE BRUN- M Erwan LEROUGE- M Julien ILLES- M Hubert GAILLARD- M Jean-Max GABET- M Denis PICOT- M François FAVIER- M Patrick BERTHEAU- M Ludovic CAPELLE	<ul style="list-style-type: none">- Mme Chantal RONSIN- Mme Françoise LEROSIGNOL- M Claude CHANTREUIL- Mme Anna PIC- M Yves ASSELINE- M David LEGOUET- M Hubert LEFEVRE

Invités :

- M ROBIN, propriétaire du Moulin de Négreville
- M MARION, gérant de NOREMANA
- Mme MAHIER, Maire de La HAGUE
- Mme VILLOT, Directrice projet Géoparc
- M LEYMARIE, Délégué adjoint Normandie, Conservatoire du Littoral

Animation :

- ✓ M Guillaume BENOIST, Directeur Ingénierie, Stratégie, Contractualisation
- ✓ Mme Marion LE RENARD, Chargée de projet Fonds Européens
- ✓ Mme Aude LEPAREUR, gestionnaire LEADER du GAL du Cotentin
- ✓ M. Clément AMIOT, stagiaire – Evaluation LEADER

Etaient excusés

Acteurs privés	Acteurs publics
<ul style="list-style-type: none">- Mme Karine PHILIPPINE CHEVALIER- Mme Sophie CAUCHARD- M Laurent GROULT- M Lionel DUJARDIN	<ul style="list-style-type: none">- M Pascal MARIE- M Antoine DIGARD

En début de séance, la règle du double quorum était respectée
(18 Membres ; 11 Membres privés /18)

2022-03-17-01

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE DE PROGRAMMATION DU 17 MARS 2022

Monsieur LEFEVRE demande aux membres du comité de programmation s'ils ont des observations ou des remarques à faire sur le compte-rendu du dernier comité de programmation.

Aucune remarque n'étant formulée, le comité de programmation valide le compte-rendu. (17 voix/18)

2022-03-17-02

MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU COMITE DE PROGRAMMATION

Monsieur MABIRE ayant souhaité se retirer du comité de programmation, la Communauté d'Agglomération a désigné un nouveau représentant du secteur Sud-Ouest de son territoire.

Représentant de la CA du Cotentin pour le secteur Sud-Ouest :

- Monsieur Edouard MABIRE, titulaire, est remplacé par Monsieur David LEGOUET.

Suite aux élections de la Chambres des Métiers et de l'Artisanat qui se sont déroulées en Octobre 2021, de nouvelles désignations de leurs représentants ont été faites :

- Madame Mirelle HOCHET, titulaire, est remplacée par Madame Sophie CAUCHARD
- Madame Sylvie LEJUEZ, suppléante, est remplacée par Monsieur Nicolas FLEURY

Le comité de programmation prend acte de l'information.

2022-03-17-03

DIALOGUE DE GESTION : COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 1^{ER} FEVRIER 2022

Monsieur LEFEVRE revient sur les objectifs de programmation 2021 et présente ceux fixés pour 2022.

Le comité de programmation prend acte de l'information.

2022-03-17-04

INFORMATION SUR L'AVANCEMENT DES PROJETS

A ce jour, 116 projets ont été présélectionnés par le comité de programmation et 92 sont conventionnés parmi lesquels 64 sont soldés :

- 19 dossiers sont en cours de complétude ;
- 5 dossiers sont en cours de paiement à la Région / ASP.

Total Enveloppe	Mesure	Total consommé	Reste	Taux de consommation
3 281 826 €	19.2	2 922 710,50 €	359 115,50 €	89 %
66 238 €	19.3	66 237,47 €	0,53 €	100 %
370 913 €	19.4	313 496,70 €	57 416,30 €	84,52 %
3 718 977 €	Total	3 302 444,67 €	416 532,33 €	

Crédits Projets Présélectionnés :	760 960, 13 € (20%)
Crédits programmés (projets conventionnés avant comité) :	2 541 484,54 € (68%)
Crédits payés :	1 600 550.35 € (43%)

Le comité de programmation prend acte de l'information.

2022-03-17-05

INFORMATION SUR LES PROJETS REALISES DONT L'AIDE LEADER VERSEE EST INFERIEURE AU MONTANT PROGRAMME EN COMITE

Il est porté aux membres les projets réalisés dont l'aide LEADER versée est inférieure aux montants programmés en comité.

Projet	Mise en place d'un contrat territoire lecture
Maitre d'ouvrage	Communauté d'Agglomération du Cotentin
Fiche Action	Fiche 3 – Services à la population
Coût éligible du projet programmé	80 852,64 €
Montant de l'aide LEADER	40 000,00 €
Coût éligible du projet réalisé	79 748,77 €
Versement LEADER	38 901,94 €
Différence entre l'aide programmée et versée	1 098,06 €
Information	Sous-réalisation du projet

Projet	Réhabilitation du presbytère en 2 logements locatifs
Maitre d'ouvrage	Commune de Pierreville
Fiche Action	Fiche 4 – Habitat
Coût éligible du projet programmé	148 022,44 €
Montant de l'aide LEADER programmée	20 000,00 €
Coût éligible du projet réalisé	137 401,98 €
Versement LEADER	16 161,93 €
Différence entre l'aide programmée et versée	3 838,07 €
Information	Sous-réalisation du projet

Le comité de programmation prend acte de cette information.

2022-03-17-05

INFORMATION SUR LES PROJETS PRESELECTIONNES EN COMITE DE PROGRAMMATION ET QUI ONT ETE ABANDONNES

Il est porté aux membres les projets présélectionnés qui ont été abandonnés ou ne peuvent être soutenus par le programme LEADER

Projet	Maitre d'ouvrage	Fiche Action	Coût éligible du projet	Montant de L'aide LEADER estimée	Information
Exploitation d'une barge LCVP Higgings	EURL Bayeux Sightseeing Tours	2	80 000.00 €	50 000.00 €	Prêt non attribué
Rénovation de la salle communale	Commune de La Pernelle	3	186 075.50 €	40 000.00 €	La DSIL rénovation thermique est abondée par des fonds européens
Aménagement d'une passerelle au-dessus de la Taute	Commune de Carentan-les-Marais	2	206 400.00 €	50 000.00 €	

Requalification de la rue du pont rose et création d'une voie douce	Commune de Barneville-Carteret	3	488 807.60 €	40 000.00 €	Projet reporté
---	--------------------------------	---	--------------	-------------	----------------

Le comité de programmation prend acte de cette information.

2022-03-17-07

PREPARATION DE LA PROGRAMMATION LEADER 2023-2027

Monsieur BENOIST présente le calendrier de préparation de la candidature du GAL au programme LEADER 2023-2027.

- Monsieur GABET demande si le prestataire pour accompagner la démarche de diagnostic et de concertation a déjà été recruté.
 - Monsieur BENOIST répond que le marché sera lancé prochainement et que le cabinet sera recruté en Avril.
- Monsieur LEFEVRE demande si le GAL peut espérer être doté de la même enveloppe.
 - Monsieur BENOIST répond que la prochaine période de programmation étant plus courte, et que le nombre de GAL sera probablement plus élevé, il y a un risque que la dotation soit un peu plus faible.

Le comité de programmation prend acte de l'information.

2022-03-17-08

CANDIDATURE DLAL FEAMPA – PRESQU'ILE DU COTENTIN

Madame LE RENARD présente la candidature du DLAL « Presqu'île du Cotentin ».

- Monsieur LEFEVRE indique que la dernière programmation a connu une belle dynamique.

Le comité de programmation prend acte de l'information.

2022-03-17-09

MAQUETTE FINANCIERE – PROGRAMME LEADER 2014-2020 – DOSSIERS PRESELECTIONNES ET SELECTIONNES AVANT COMITE DU JOUR

Il est porté aux membres la maquette financière du programme avant comité du jour.

Le comité de programmation prend acte de l'information.

Départ de Madame PIC, <u>la règle du double quorum est respectée</u> (17 Membres ; 11 membres privés/17)

2022-03-17-10

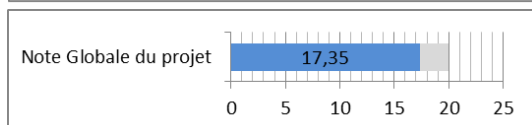
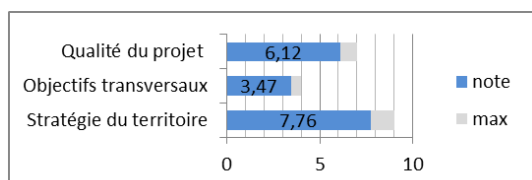
AVIS D'OPPORTUNITE SUR LE DOSSIER DE MONSIEUR ROBIN – RESTAURATION DU MOULIN DE LA VILLE A NEGREVILLE

Fiche concernée	Fiche 2 : Conforter et optimiser la dynamique touristique de la destination Cotentin 1.1 Création et développement de projets en lien avec les activités maritimes et/ou la nature
Porteur de projet	Jean-Marie ROBIN
Date de dépôt de la demande	13/12/2021
Dossier complet le	En cours
Réalisation du projet	2022-2023

Il est porté aux membres la présentation du projet de Monsieur ROBIN pour avis d'opportunité. Il s'agit de restaurer le moulin de la ville situé à Négreville.

Le montant prévisionnel des dépenses éligibles est de 129 094.97 € pour une subvention LEADER demandée de 50 000.00 €.

- Monsieur PICOT indique que le projet pourrait intéresser les agriculteurs.
- Monsieur BERTHEAU demande si une association est envisagée afin de faire vivre le site.
 - Monsieur ROBIN répond qu'il a déjà pris l'attache de l'Office de Tourisme pour réfléchir à l'organisation de visites. Il indique également qu'il sera disponible pour faire vivre le site et en faire un lieu pédagogique de découverte et de partage.
- Madame RONSIN demande quel sera le fournisseur pour le moulin.
 - Monsieur ROBIN indique que le moulin ne tournera que ponctuellement à des fins pédagogiques et d'animation. Il ne prévoit pas à l'heure actuelle de remettre le moulin en fonctionnement de façon permanente.
 - Monsieur PICOT trouve dommage de ne pas destiner le moulin à moudre plus régulièrement pour les producteurs locaux.
 - Messieurs LEGOUET et GABET indiquent qu'au-delà d'un certain seuil de production le moulin ne pourrait percevoir des subventions publiques et qu'il paraît peu pertinent de le destiner à une production « plus industrielle »



Après en avoir délibéré et au regard de l'application de la grille de sélection, le comité de programmation donne un avis favorable avec une note de 17,35.

2022-03-17-11

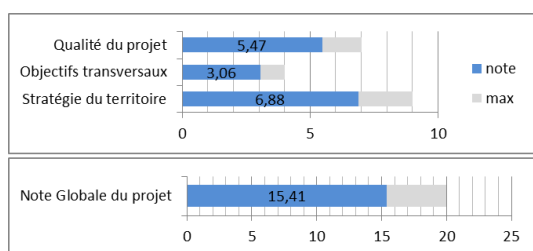
AVIS D'OPPORTUNITE SUR LE DOSSIER DE LA SARL NOREMANA – ACHAT D'UNE COMMANDE NUMERIQUE POUR L'USINAGE DE PLANCHES

Fiche concernée	Fiche 2 : Conforter et optimiser la dynamique touristique de la destination Cotentin 1.2 Création ou développement de services associés aux filières prioritaires : hébergement, transport, etc. ;
Porteur de projet	SARL Noremana
Date de dépôt de la demande	04/03/2022
Dossier complet le	En cours
Réalisation du projet	2022-2023

Il est porté aux membres la présentation du projet de la SARL NOREMANA pour avis d'opportunité. La société NOREMANA souhaite investir dans une commande numérique afin d'assurer la découpe de ses planches.

Le montant prévisionnel des dépenses éligibles est de 40 678.00 € pour une subvention LEADER demandée de 32 542.40 €.

- Monsieur GABET demande où se situera la production de planche.
 - Monsieur MARION répond que son atelier lui permettra d'installer la machine à commande numérique. La production sur place lui permettra de réduire les coûts de transport, et de gagner en temps de réalisation (15j actuellement contre 1j avec la machine pour un pain de mousse).
- Monsieur BERTHEAU demande si Monsieur MARION travaille seul.
 - Monsieur MARION indique qu'il travaille actuellement seul mais qu'il envisage de créer un emploi en fin d'année après la mise en place de la machine.
- Monsieur GABET demande quel sont les délais de livraison de la machine.
 - Monsieur MARION indique que la machine devrait lui être livrée pour la rentrée.
- Monsieur BERTHEAU demande quelle sera l'augmentation de la production induite par la machine.
 - Monsieur MARION répond que la machine ne lui permettra pas d'augmenter la capacité de production mais de développer sa marge, une gamme de produits plus large et de proposer aux autres shappers locaux des pains usinés dans le Cotentin.
- Monsieur GABET demande quelle est la matière première utilisée pour les pains de mousse.
 - Monsieur MARION indique qu'il utilise actuellement du polystyrène mais que la machine va lui permettre de faire des tests sur des matières biosourcées car ce choix n'existe pas actuellement auprès de son fournisseur.
- Monsieur FAVIER demande comment l'entreprise se fait connaître.
 - Monsieur MARION répond qu'il utilise beaucoup les réseaux sociaux mais aussi que la création d'une gamme de planche liée aux pratiques émergentes (Wingfoil et surfoil) lui permet de gagner en visibilité auprès des pratiquants.
- Monsieur LEGOUET demande si l'origine Cotentin est clairement indiquée sur les planches proposées.
 - Monsieur MARION répond qu'il communique plus largement sur la Normandie, le mot NOREMANA étant la traduction de Normandie en Maori.
- Monsieur BERTHEAU demande si l'entreprise affiche un bilan positif.
 - Monsieur MARION répond que l'activité se développe bien même si le COVID l'a impacté. 60 planches ont été produites l'année dernière et 80 devraient être produites cette année.
- Monsieur ASSELINE indique qu'il a déjà eu à travailler avec Monsieur MARION afin d'organiser une compétition de Kite surf et que c'est une personne très sérieuse.



Après en avoir délibéré et au regard de l'application de la grille de sélection, le comité de programmation donne un avis favorable avec une note de 15,41.

2022-03-17-12

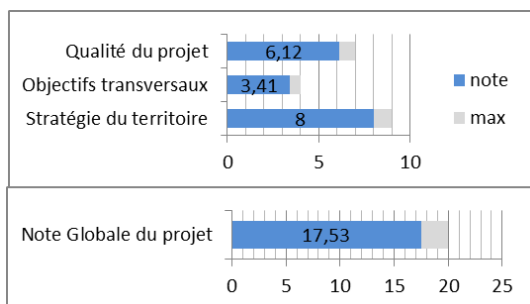
AVIS D'OPPORTUNITE SUR LE DOSSIER DE LA COMMUNE DE LA HAGUE – CREATION DE SENTIERS D'INTERPRETATION DU GEOPARC « LA HAGUE »

Fiche concernée	Fiche 2 : Conforter et optimiser la dynamique touristique de la destination Cotentin 1.1 Création et développement de projets en lien avec les activités maritimes et/ou la nature
Porteur de projet	Commune de la Hague
Date de dépôt de la demande	04/03/2022
Dossier complet le	En cours
Réalisation du projet	2022-2024

Il est porté aux membres la présentation du projet de la Commune de La Hague. Il s'agit de créer des sentiers d'interprétation au sein du futur Géoparc « La Hague ».

Le montant prévisionnel des dépenses éligibles est de 182 000.00 € pour une subvention LEADER demandée de 50 000.00 €.

- Madame RONSIN demande quel est le nombre de géosites identifiés.
 - Madame MAHIER répond que le conseil scientifique a identifié 22 géosites
- Madame RONSIN remarque que le nombre de géosites étant important, le nombre de sentiers risque d'être important également.
 - Madame MAHIER explique que les Géosites vont être regroupés au sein de boucles thématiques. Une boucle est actuellement en cours de définition à Jobourg afin de définir la méthode et les contenus qui seront valorisés.
- Madame RONSIN demande si une réflexion a été engagée sur la cohabitation agriculture/tourisme.
 - Madame MAHIER indique que l'intérêt de ce projet et des labels Géosite et Grand Site permet d'engager le dialogue avec les usagers, la population, et d'éviter les conflits d'usage.
- Madame RONSIN demande si l'obtention des labels entrainera de nouvelles contraintes pour les habitants de la commune.
 - Madame MAHIER répond qu'il n'y aura aucune nouvelle contrainte. Les labels portent sur la qualité de vie d'un territoire, de son environnement et sont là pour les protéger afin de ne pas connaître les désagréments d'un tourisme de masse non maîtrisé. Les contraintes réglementaires sont déjà présentes pour le territoire : loi littoral, urbanisme etc. Les différents partenaires sont intégrés au comité de pilotage afin que chacun puisse s'exprimer.
- Monsieur LE BRUN remarque que c'est un très beau projet mais qu'il faudra veiller à anticiper les conflits entre les habitants, les agriculteurs et les touristes.
 - Madame MAHIER répond qu'un travail de concertation est en cours avec les agriculteurs et que certains d'entre eux participent à un éductour. Les agriculteurs sont intéressés par la démarche et certains souhaitent s'inscrire dans les démarches d'animation du territoire en proposant d'accueillir les touristes (hébergements, vente à la ferme, visites...). Madame MAHIER indique que le territoire est déjà un territoire visité et que le label ne déclenchera pas de flux supplémentaires mais permettra de gérer ceux existants. La Hague doit être fière de l'obtention des labels Géosite et Grand Site et ne pas en avoir peur !



Après en avoir délibéré et au regard de l'application de la grille de sélection, le comité de programmation donne un avis favorable avec une note de 17,53.

2022-03-17-13

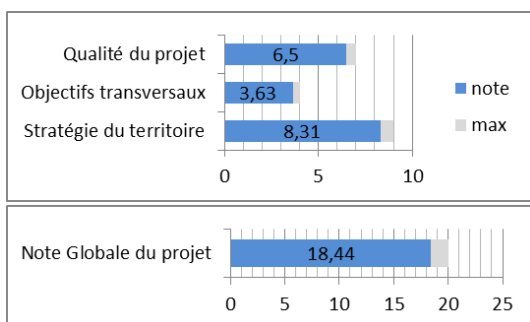
AVIS D'OPPORTUNITE SUR LE DOSSIER DE LA COMMUNE DE REVILLE – CREATION DE 4 HEBERGEMENTS A DESTINATION DES CYCLOTOURISTES ET RANDONNEURS

Fiche concernée	Fiche 2 : Conforter et optimiser la dynamique touristique de la destination Cotentin 1.2 : Création ou développement de services associés aux filières prioritaires : hébergement, transport, etc ;
Porteur de projet	Commune de Réville
Date de dépôt de la demande	10/03/2022
Dossier complet le	En cours
Réalisation du projet	2022

Il est porté aux membres la présentation du projet de la Commune de Réville. Il s'agit de créer 4 hébergements à destination des cyclotouristes et des randonneurs.

Le montant prévisionnel des dépenses éligibles est de 37 474.08 € pour une subvention LEADER demandée de 29 979.26 €.

- Messieurs BERTHEAU et FAVIER remarquent que le territoire a réellement besoin de ce type d'offre à la nuitée. Il existe un réel manque d'hébergement à la nuitée en haute saison pour le tourisme itinérant. De plus le projet est idéalement situé à proximité des différents itinéraires que sont le GR 223 et la vélomaritime.
- Madame RONSIN demande si les hébergements permettront d'accueillir des familles avec de jeunes enfants.
 - Monsieur ASSELINE répond que le camping propose d'autres offres locatives plus en adéquation avec ce type de public. Les Cabadiennes sont des hébergements assez spartiates pour 2 à 3 personnes maximum.
- Monsieur BERTHEAU invite la commune à ne pas développer son offre au-delà d'une nuitée car le tarif intéressant motiverait des touristes à louer à la semaine.



Après en avoir délibéré et au regard de l'application de la grille de sélection, le comité de programmation donne un avis favorable avec une note de 18,44.

2022-03-17-14

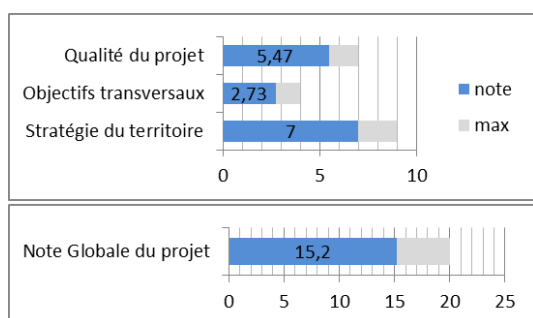
AVIS D'OPPORTUNITE SUR LE DOSSIER DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL – ETUDE DE PROGRAMMATION POUR LE DEVENIR DES SITES DE LA FERME DU HAMEAU AUX DUCS A GREVILLE-HAGUE ET DU SEMAPHORE DU CAP LEVI A FERMANVILLE

Fiche concernée	Fiche 2 : Conforter et optimiser la dynamique touristique de la destination Cotentin 2. Mieux vendre la destination Cotentin : Actions d'animation et de coordination, études et investissements en lien avec la promotion, l'aide à la mise en marché de la destination Cotentin et l'amélioration de l'accueil des touristes
Porteur de projet	Conservatoire du Littoral
Date de dépôt de la demande	14/03/2022
Dossier complet le	En cours
Réalisation du projet	2022-2023

Il est porté aux membres la présentation du projet du conservatoire du Littoral. Il s'agit de réaliser une étude de programmation pour le devenir des sites de la ferme du Hameau aux ducs à Gréville-Hague et du sémaphore du Cap Levi à Fermanville.

Le montant prévisionnel des dépenses éligibles est de 36 000.00 € pour une subvention LEADER demandée de 28 000.00 €.

- Monsieur BERTHEAU indique qu'il est important d'impliquer les usagers et les exploitants des sites à la réhabilitation de ces sites.
 - Monsieur LEYMARIE répond que lors de l'écriture des projets, plusieurs opérateurs privés seront intégrés pour prendre en compte leurs avis, besoins et remarques.
- Monsieur BERTHEAU indique qu'il sera important de mettre en place une signalétique appropriée afin de faire vivre ces sites.
 - Monsieur LEYMARIE répond que la signalétique sera présente afin d'identifier les parkings disponibles, les toilettes...
- Monsieur GABET demande si le sémaphore n'était pas mis à disposition lors d'évènements ou à des particuliers.
 - Monsieur LEYMARIE répond qu'actuellement le Fort du Cap LEVI propose ce type de prestation et que le sémaphore est fermé au public depuis 10 ans car il ne répond plus aux normes d'accueil du public.



Après en avoir délibéré et au regard de l'application de la grille de sélection, le comité de programmation donne un avis favorable avec une note de 15,20.

2022-03-17-15

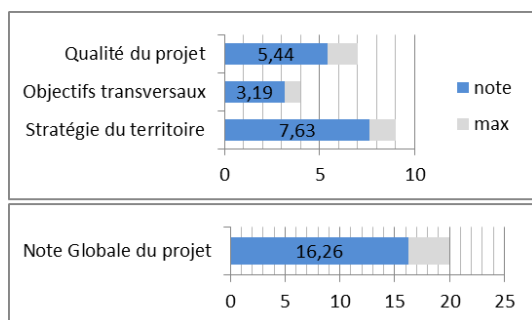
AVIS D'OPPORTUNITE SUR LE DOSSIER DE LA COMMUNE DE RAUVILLE-LA-BIGOT – TRANSFORMATION DE L'ANCIENNE ECOLE EN 4 LOGEMENTS LOCATIFS.

Fiche concernée	Fiche 4 : « Mise en œuvre d'une stratégie de développement d'un habitat performant » 1.2 Les projets visant la réduction de la vacance en centre-ville et centre-bourg
Porteur de projet	Commune de Rauville-La-Bigot
Date de dépôt de la demande	23/09/2021
Dossier complet le	En cours
Réalisation du projet	2022-2023

Il est porté aux membres la présentation du projet de la Commune de Rauville-La-Bigot. Il s'agit de créer 4 appartements locatifs au sein de l'ancienne école.

Le montant prévisionnel des dépenses éligibles est de 662 135.00 € pour une subvention LEADER demandée de 40 000.00 €.

- Monsieur GABET demande pourquoi une VMC double flux n'a pas été préconisée pour ce type de bâtiment ancien.
 - Monsieur LEFEVRE répond que le thermicien a préconisé une VMC simple flux.
- Monsieur LEROUGE indique qu'il faudra veiller à mettre en œuvre des matériaux bio-sourcés. Un plancher chauffant pourrait être mis en œuvre lors de l'isolation des sols plutôt que des panneaux rayonnants, ce qui n'entraînerait probablement pas de surcoût.
 - Monsieur LEFEVRE répond que l'appel d'offres n'est pas encore publié et qu'il est ouvert à tous les conseils et qu'il se mettra en relation avec le CAUE afin que son projet soit étudié.
- Monsieur BERTHEAU demande quel serait le coût de la réalisation à neuf de 4 appartements de même taille.
 - Monsieur LEFEVRE répond que le projet lui coûterait probablement moins cher mais que le patrimoine de l'école est là et qu'il paraît impensable de ne pas le conserver.



Après en avoir délibéré et au regard de l'application de la grille de sélection, le comité de programmation donne un avis favorable avec une note de 16,26.

Départ de Madame LE ROSSIGNOL la règle du double quorum était respectée (16 Membres ; 11 membres privés / 16)

2022-03-17-16

AVIS D'ELIGIBILITE FINALE SUR LE DOSSIER DE LA COMMUNE DES MOITIERS D'ALLONNE – AMENAGEMENT D'UNE LIAISON DOUCE ENTRE LE BOURG DES MOITIERS D'ALLONNE ET LE VILLAGE D'HATAINVILLE

Fiche concernée	Fiche 2 : « Conforter et optimiser la dynamique touristique de la destination Cotentin » 1.1 Création et développement de projets en lien avec les activités maritimes et/ou la nature (ex : création et valorisation de linéaire de randonnée, aménagement de musée, valorisation du patrimoine, construction ou réhabilitation de sites touristiques, événementiel)
Porteur de projet	Commune des Moitiers d'Allonne
Date de dépôt de la demande	07/10/2019
Dossier complet le	04/02/2022
Rapport d'instruction	15/02/2022

Il est porté aux membres du comité l'instruction du projet de la commune des Moitiers d'Allonne. Il est rappelé que ce projet avait reçu un avis d'opportunité favorable le 26 novembre 2019 avec une note de 16,33.

Après instruction du dossier par les services de la Région, le montant des dépenses éligibles est fixé à 32 655.85 € HT pour une subvention LEADER de 22 859.10 €.

Le comité de programmation maintient son avis favorable et sélectionne le projet avec une note de 16.33 (16 voix/16).

2022-03-17-17

AVIS D'ELIGIBILITE FINALE SUR LE DOSSIER DE LA SARL TERMINUS – TERMINUS ! TOUT LE MONDE A TABLE

Fiche concernée	Fiche 3 : Services à la population et attractivité des bourgs ruraux 1.1 Actions d'animation, de coordination, de promotion ou de sensibilisation relatives aux thématiques ciblées ;
Porteur de projet	SARL Terminus
Date de dépôt de la demande	27/09/2021
Dossier complet le	04/01/2022
Rapport d'instruction	26/01/2022

Il est porté aux membres du comité l'instruction du projet de la SARL Terminus. Il est rappelé que ce projet avait reçu un avis d'opportunité favorable le 28 octobre 2021 avec une note de 16.

Après instruction du dossier par les services de la Région, le montant des dépenses éligibles est fixé à 23 800.00 € HT pour une subvention LEADER de 18 800.00 €.

Le comité de programmation maintient son avis favorable et sélectionne le projet avec une note de 16 (16 voix/16).

2022-03-17-18

AVIS D'ELIGIBILITE FINALE SUR LE DOSSIER DE LA SARL BAR DE L'ANGUILLE – REPRISE D'ACTIVITE – AGRANDISSEMENT, RENOVATION DU BAR DE L'ANGUILLE

Fiche concernée	Fiche 3 : Services à la population et attractivité des bourgs ruraux Investissements liés aux aménagements du cœur de bourg lorsqu'ils s'intègrent dans une logique liée au développement des services
Porteur de projet	SARL Bar de l'Anguille
Date de dépôt de la demande	30/09/2021
Dossier complet le	17/02/2022
Rapport d'instruction	03/03/2022

Il est porté aux membres du comité l'instruction du projet de la SARL Bar de l'Anguille. Il est rappelé que ce projet avait reçu un avis d'opportunité favorable le 28 octobre 2021 avec une note de 17.

Après instruction du dossier par les services de la Région, le montant des dépenses éligibles est fixé à 68 432.64 € HT pour une subvention LEADER de 40 000.00 €.

Le comité de programmation maintient son avis favorable et sélectionne le projet avec une note de 17 (16 voix/16).

2022-03-17-19

AVIS D'ELIGIBILITE FINALE SUR LE DOSSIER DE LA COMMUNE DE LA HAGUE – REHABILITATION DE LA CHAPELLE DE ST GERMAIN DES VAUX EN SALLE CULTURELLE

Fiche concernée	Fiche 3 : Services à la population et attractivité des bourgs ruraux 1.2 Soutien aux investissements matériels et d'équipements réalisés dans une logique de mutualisation et liés aux thématiques prioritaires
Porteur de projet	Commune de La Hague
Date de dépôt de la demande	27/10/2016
Dossier complet le	04/03/2022
Rapport d'instruction	

Il est porté aux membres du comité l'instruction du projet de la commune de La Hague. Il est rappelé que ce projet avait reçu un avis d'opportunité favorable le 04 juillet 2019 avec une note de 14,88.

Après instruction du dossier par les services de la Région, le montant des dépenses éligibles est fixé à 189 608.23 € HT pour une subvention LEADER de 40 000,00 €.

Le comité de programmation maintient son avis favorable et sélectionne le projet avec une note de 14.88 (16 voix/16).

2022-03-17-20

AVIS D'ELIGIBILITE FINALE SUR LE DOSSIER DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN – RENOVATION ENERGETIQUE DU CINEMA LE RICHELIEU A REVILLE

Fiche concernée	Fiche 6 : « Favoriser la transition énergétique, la lutte et l'adaptation au changement climatique» 3. Les études et les investissements qui relèvent de la transition énergétique, de la lutte contre le changement climatique et de l'adaptation aux impacts du changement climatique : rénovation thermique de bâtiments, construction et extension de bâtiment, approche environnementale du bâtiment...
Porteur de projet	Communauté d'Agglomération du Cotentin
Date de dépôt de la demande	18/10/2017
Dossier complet le	08/02/2022
Rapport d'instruction	22/02/2022

Il est porté aux membres du comité l'instruction du projet de la Communauté d'Agglomération du Cotentin. Il est rappelé que ce projet avait reçu un avis d'opportunité favorable le 18 Octobre 2018 avec une note de 16,10.

Après instruction du dossier par les services de la Région, le montant des dépenses éligibles est fixé à 241 249.30 € HT pour une subvention LEADER de 50 000.00 €.

Madame RONSIN et Messieurs ASSELINE, LEGOUET et LEFEVRE ne prennent pas part au vote en raison de leur qualité de membres du conseil communautaire.

Le comité de programmation maintient son avis favorable et sélectionne le projet avec une note de 16,10 (12 voix/12).

L'ordre du jour étant épuisé, le Président du comité de programmation, Monsieur LEFEVRE, lève la séance à 16h50.

Le comité de programmation,

- ✓ valide le compte-rendu du comité de programmation du 28 Octobre 2021 ;
- ✓ prend acte de la modification de la composition du comité de programmation ;
- ✓ prend acte du dialogue de gestion 2022 ;
- ✓ prend acte de l'avancement des projets ;
- ✓ prend acte de l'information sur les projets réalisés dont l'aide LEADER versée est inférieure au montant programmé en comité ;
- ✓ prend acte de l'information sur les projets présélectionnés en comité de programmation et qui ont été abandonnés ;
- ✓ prend acte de la préparation de la programmation LEADER 2023-2027 ;

- ✓ prend acte de la candidature DLAL FEAMPA – Presqu'île du Cotentin ;
- ✓ prend acte de la maquette financière du programme avant comité ;
- ✓ donne un avis d'opportunité favorable, avec une note de 17,35 au projet de Monsieur ROBIN «**restauration du moulin de la ville à Négreville**» et accorde une subvention de 50 000 € sur un total de 129 094,97 € HT de dépenses éligibles, sous réserve de l'instruction réglementaire par les services de la Région ;
- ✓ donne un avis d'opportunité favorable, avec une note de 15,41 au projet de la SARL NOREMANA «**Achat d'une commande numérique pour l'usinage de planches**» et accorde une subvention de 32 542.40 € sur un total de 40 678.00 € HT de dépenses éligibles, sous réserve de l'instruction réglementaire par les services de la Région ;
- ✓ donne un avis d'opportunité favorable, avec une note de 17,53 au projet de la Commune de La Hague «**Création de sentiers d'interprétation du Géoparc « La Hague »**» et accorde une subvention de 50 000,00 € sur un total 182 000,00 € HT de dépenses éligibles, sous réserve de l'instruction réglementaire par les services de la Région ;
- ✓ donne un avis d'opportunité favorable, avec une note de 18,44 au projet de la commune de Réville «**création de 4 hébergements à destination des cyclotouristes et randonneurs**» et accorde une subvention de 29 979.26 € sur un total de 37 474.08 € HT de dépenses éligibles, sous réserve de l'instruction réglementaire par les services de la Région ;
- ✓ donne un avis d'opportunité favorable, avec une note de 15,20 au projet du conservatoire du Littoral « **Etude de programmation pour le devenir des sites de la ferme du hameau aux ducs à Gréville-Hague et du sémaphore du Cap Levi à Fermanville**» et accorde une subvention de 28 000.00 € sur un total de 36 000.00 € HT de dépenses éligibles, sous réserve de l'instruction réglementaire par les services de la Région ;
- ✓ donne un avis d'opportunité favorable, avec une note de 16,26 au projet de la commune de Rauville-la-Bigot « **transformation de l'ancienne école en 4 logements locatifs**» et accorde une subvention de 40 000.00 € sur un total de 662 135.00 € HT de dépenses éligibles, sous réserve de l'instruction réglementaire par les services de la Région ;
- ✓ confirme l'avis favorable du comité de programmation du 26 novembre 2019 et la note de 16,33 après instruction réglementaire du dossier par les services de la Région, et accorde une subvention de 22 859.10 € sur un total de 32 655.85 € HT de dépenses éligibles pour le projet «**aménagement d'une liaison douce entre le bourg des Moitiers d'Allonne et le village d'Hatainville**» de la commune des Moitiers d'Allonne ;
- ✓ confirme l'avis favorable du comité de programmation du 28 Octobre 2021 et la note de 16 après instruction réglementaire du dossier par les services de la Région, et accorde une subvention de 18 800.00 € sur un total de 23 800.00 € HT de dépenses éligibles pour le projet « **Terminus ! Tout le monde à table** » de la SARL Terminus ;
- ✓ confirme l'avis favorable du comité de programmation du 28 octobre 2021 et la note de 17 après instruction réglementaire du dossier par les services de la Région, et accorde une subvention de 40 000.00 € sur un total de 68 432.64 € HT de dépenses éligibles pour le projet «**reprise d'activité – agrandissement, rénovation du bar de l'Anguille**» de la SARL Bar de l'Anguille ;

- ✓ confirme l'avis favorable du comité de programmation du 04 juillet 2019 et la note de 14,88 après instruction réglementaire du dossier par les services de la Région, et accorde une subvention de 40 000.00 € sur un total de 189 608.23 € HT de dépenses éligibles pour le projet **«réhabilitation de la chapelle de St Germain-des-Vaux en salle culturelle»** de la commune de La Hague ;
- ✓ confirme l'avis favorable du comité de programmation du 18 octobre 2018 et la note de 16,10 après instruction réglementaire du dossier par les services de la Région, et accorde une subvention de 50 000,00 € sur un total de 241 249.30 € HT de dépenses éligibles pour le projet **«rénovation énergétique du cinéma le Richelieu à Réville»** de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Le Président du
Comité de programmation



Hubert LEFEVRE